



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 25

**COMITE SYNDICAL
Du 31 juillet 2014**

✍

Délibération n° D2014-29

✍

Objet :

**02) Achat de la propriété de
KERSOUSAC**

✍

L'an deux mille quatorze

Le trente et un juillet deux mille quatorze (31.07.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 24 juillet 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, OUVRARD, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, MANAC'H, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMANN et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes JAMIN, DANET, LEROUX, MM. CALO, MAINDRON, BLANDIN, BUF, et BROUSSARD.

Mme LEROUX et M. BUF ont respectivement donné pouvoir à MM. MAILLARD et FLIPPOT.

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN.

M. BEZIER a été nommé secrétaire de séance.

✍

Vu, la délibération D2014-22 du Syndicat mixte centre nord atlantique,

Vu, l'avis des Domaines sur la valeur vénale de la propriété bâtie sise « Kersousac » à Saint-Gildas des Bois,

Considérant que, la propriété se situe sur le territoire délimité pour l'emplacement réservé à un futur centre de traitement ou de valorisation des déchets ménagers.

Le Président, propose aux membres du Comité d'acquérir le bien pour un montant de 170 000.00€, hors frais de notaires, édifié sur une parcelle de terrain de 6 036m², à prendre dans un plus grand ensemble actuellement repris au cadastre rénové de la commune sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
YE	24	Kersousac	01 ha 10 a 42 ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Comité du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié


• **mandatent le Président pour effectuer la transaction immobilière pour un montant de 170 000.00€ hors honoraires**


• **délèguent au Président le soin de négocier un emprunt pour acheter la ferme de Kersousac**

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140731-D2014-29-DE
Date de télétransmission : 01/08/2014
Date de réception préfecture : 01/08/2014

- autorisent M. le Président à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant
- déclarent que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif 2014 du SMCNA.

↳

Le Président,

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mille quatorze

Le six octobre deux mille quatorze (06 10 2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à SAVENAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 26 octobre 2014

Présents : Mmes DANET et; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, OUVRARD, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, MANAC'H, PECOT, GABILLARD, SEEMANN, BLANDIN et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes JAMIN, LEROUX, MM. CALO, MAINDRON, BUF et BROUSSARD.

Mme LEROUX a respectivement donné pouvoir à M. MAILLARD.

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN et TRIKI.

M. BLANDIN a été nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

Du 31 juillet 2014

✍

Délibération n° D2014-30

✍

✍

Objet :

01) Approbation compte-rendu du Comité du 31 juillet 2014

Le Président du SMCNA présente le compte-rendu du dernier comité syndical, qui a eu lieu le 31 juillet 2014.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 juillet 2014.

✍

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141006-D2014-30-DE
Date de télétransmission : 29/10/2014
Date de réception préfecture : 29/10/2014



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mille quatorze
Le six octobre deux mille quatorze (06 10 2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à SAVENAY
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 26 octobre 2014

Présents : Mmes DANET et; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, OUVRARD, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, MANAC'H, PECOT, GABILLARD, SEEMANN, BLANDIN et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes JAMIN, LEROUX, MM. CALO, MAINDRON, BUF et BROUSSARD.

Mme LEROUX a respectivement donné pouvoir à M. MAILLARD.

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN et TRIKI.

M. BLANDIN a été nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL
Du 31 juillet 2014

✍

Délibération n° D2014-31

✍

Objet :

**02) Décisions du
Président prises en vertu
de ses délégations**

Vu, les délibérations n°2008-22 du 6 juin 2008, n°2010-19 du 14 juin 2010 et n°2012-12 du 23 avril 2012, déléguant au Président certaines compétences.

Vu, les dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le Président informe les membres du Comité des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 16 décembre 2013 et le 10 février 2014 à savoir :

Date	Tiers	Objet
28/07/2014	BIOGAZ INVEST TREFFIEUX	Arrêté : Arrêt des moteurs de la cogénération, retour du brûlage des biogaz par la torchère suite à la persistance des odeurs
05/08/2014	CTP ENVIRONNEMENT	Marché <207K€ HT : Traitement mobile des lixiviats Marché à bons de commande
07/08/2014	CREDIT AGRICOLE	Décision : Ligne de Trésorerie 500 000.00€

Le Comité Syndical en prend acte.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141006-D2014-31-DE
Date de télétransmission : 29/10/2014
Date de réception préfecture : 29/10/2014



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le six octobre deux mille quatorze (06.10.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à SAVENAY
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 26 octobre 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 19
Votants : 20

Présents : Mmes DANET et; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, OUVRARD, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, MANAC'H, PECOT, GABILLARD, SEEMANN, BLANDIN et FLIPPOT.

Absents ou Excusés : Mmes JAMIN, LEROUX, MM. CALO, MAINDRON, BUF et BROUSSARD.

Mme LEROUX a respectivement donné pouvoir à M. MAILLARD.

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN et TRIKI.

M. BLANDIN a été nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL
Du 31 juillet 2014

✂

Délibération n° D2014-32

✂

✂

Objet :

**03) Décisions
modificative du
Président prises en vertu
de ses délégations**

M. le Président propose aux membres du Comité de l'autoriser à effectuer une décision modificative du budget primitif 2014.

En effet, il convient de prendre en compte :

- la prolongation du contrat avec ESPOIR pour l'entretien du site
- le remboursement des pénalités suite au jugement du tribunal administratif
- le marché de traitement mobile des lixiviats

✂

Après en avoir délibéré, les membres du Comité du Syndicat Mixte, à l'unanimité :

- Acceptent les mouvements de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement des chapitres 011, 012, 23, 022, et 012 du budget 2012.

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141006-D2014-32-DE
Date de télétransmission : 29/10/2014
Date de réception préfecture : 29/10/2014

Le Président

Jean-Paul NAUD

Décision modificative n°2 COMITE SMCNA du 06/10/2014

FONCTIONNEMENT					
Objet	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		OBSERVATIONS
Contrats avec Association ESPOIR pour entretien du site et des déchèteries	Compte 64131 Rémunérations personnel non titulaire Chapitre 012 Charges de	-3 200,00			Il avait été chiffré un poste de technicien de août à décembre 2014 dans le cas d'un fonctionnement correcte de la station de traitement des lixiviats, démontré dans le cadre du protocole avec CALLISTO).
	Compte 6218 Autre personnel extérieur Chapitre 012 Charges de	3 200,00			
Marché public - traitement mobile des lixiviats	Compte 64131 Rémunérations personnel non titulaire Chapitre 012 Charges de	-300,00			Ces dépenses sont donc ventilées à la fois : 1/ Au même chapitre mais sur un compte différent : sur une mission d'entretien du site par le biais de la convention Espoir (nettoyage lagune 3, accès pole d'information, rangement des cavaliers métalliques de l'ancien réseau biogaz, ...) 2/ sur le chapitre 611 prestation pour couvrir une partie de la prestation CTP du marché de traitement mobile des lixiviats
	Compte 64138 Autres indemnités personnel non titulaire Chapitre 012 Charges de	-5 100,00			
	Compte 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux Chapitre 012 Charges de	-500,00			
	Compte 6451 Cotisations à l'URSSAF (charges de sécurité sociale et de prévoyance) Chapitre 012 Charges de	-1 300,00			
	Compte 611 Contrats de prestations de services Chapitre 011 Charges à	7 400,00			
	Compte 611 Contrats de prestations de services Chapitre 011 Charges à caractère général	160 930,33	Compte 023 Virement à la section d'investissement	160 930,33	
Remboursement des Pénalités ASD	Compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Chapitre 67 Charges exceptionnelles	89 069,67	Compte 023 Virement à la section d'investissement	89 069,67	Décision du Tribunal administratif : remboursement ASD de pénalités + frais de justice. Diminution des dépenses d'investissement pour diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
TOTAL		250 000,00		250 000,00	
INVESTISSEMENT					
Objet	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		OBSERVATIONS
Réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	Compte 2315 Installations, matériels et outillages techniques	-250 000,00	Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	-250 000,00	Diminution des dépenses d'investissement pour diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : Pour payer les pénalités ASD et le marché de traitement mobile des lixiviats.
TOTAL		-250 000,00		-250 000,00	

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141006-D2014-32-DE
Date de télétransmission : 29/10/2014
Date de réception préfecture : 29/10/2014



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT.

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD.

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF

**COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014**

✂

Délibération n° D2014-33

✂

Objet :

**01) Approbation du
compte-rendu du Comité
du 6 octobre 2014**

✂

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président du SMCNA présente le compte-rendu du dernier comité syndical, qui a eu lieu le 6 octobre 2014.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2014.

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Le Président
NOZAY
4
Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141215-D2014-33-DE
Date de télétransmission : 31/12/2014
Date de réception préfecture : 31/12/2014



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18
Votants : 21

L'an deux mille quatorze
Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,
M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD.
M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.
M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF.

COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014

✂

Délibération n° D2014-34

✂

Objet :

**02) Décisions du
Président prises en vertu
de ses délégations**

✂

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✂

Vu, la délibération n°2014-19 du 23 juin 2014, délégrant au Président certaines compétences.

Vu, les dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le Président informe les membres du Comité des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 6 octobre 2014 et le 15 décembre 2014, à savoir :

Date	Tiers	Objet
28/11/2014	BOIS COMPOST	Marché < 207K€ HT broyage des déchets végétaux de déchèteries sur plateformes agricoles et plate-forme dédiée
27/10/2014	CREDIT AGRICOLE	Décision : Augmentation de la ligne de Trésorerie, passage de 500K€ à 1 000K€

Le Comité Syndical en prend acte.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

✂

Le Président

Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141215-D2014-34-DE
Date de télétransmission : 31/12/2014
Date de réception préfecture : 31/12/2014



Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

**COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014**

✍

Délibération n° D2014-35

✍

Objet :

**03) Convention SMCNA –
Commune de Treffieux**

✍

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

DELIBERATION

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M.NAUD.

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M.BUF

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✍

Le Président rappelle aux membres du Comité que le SMCNA et la Commune de TREFFIEUX sont liées par une convention du fait de l'implantation de l'ISDND des Brielles sur le territoire de la commune.

Suite au renouvellement des assemblées délibérantes et à la remise en cause du calcul de l'indemnité de compensation par les différentes parties et la Trésorerie de Derval, une nouvelle convention a été rédigée en concertation avec la Mairie de Treffieux.

Le Président présente alors le projet de la nouvelle convention aux membres du Comité.

- Un exposé de l'historique est inséré dans la convention
- Le calcul de l'indemnité conventionnelle de compensation est modifié
- Les modalités de paiement sont précisées

Après lecture de la convention, les membres du Comité, après en avoir délibéré (19 votes pour et 2 contre) :

1) Approuvent la convention élaborée par le SMCNA et le Commune de Treffieux

2) Autorisent le Président à signer la convention avec la Commune de Treffieux.

3) déclarent que l'ensemble des dépenses correspondantes sera imputé sur les crédits ouverts au budget primitif 2014 et 2015 du SM CNA ainsi que sur les suivants.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD.

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF.

COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014

✍

Délibération n° D2014-36

✍

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet :

✍

**04) Convention SMCNA –
Communauté de
communes de la Région
de Nozay (CCRN)**

Le Président rappelle aux membres du Comité que la CCRN met à disposition du SMCNA, par l'intermédiaire d'une convention qui arrive à échéance le 31.12.2014., des locaux dont 4 bureaux (pour une surface de 71 m²) ainsi que du matériel intercommunal

Le montant des frais de mise à disposition des locaux et matériels est remboursé par le SMCNA à la CCRN à partir du 15 novembre de l'année en cours et au vu des dépenses constatées.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération pour la période s'étendant entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141215-D2014-36-DE
Date de télétransmission : 31/12/2014
Date de réception préfecture : 31/12/2014

✍

Le Président,
NOZAY
44
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 5 décembre 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,
M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD.
M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.
M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF.

COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014

⌘

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Délibération n° D2014-37

⌘

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet :

⌘

05) Débat d'orientation
budgétaire 2015

⌘

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président, propose aux membres du Comité un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2015 :

Le Comité Syndical, entendu ces observations, et après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2014.**

⌘

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Le Président,

Jean-Paul NAUD




DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

**COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014**

✂

Délibération n° D2014-38

✂

Objet :

**06) Décision modificative
du budget n°3**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M.NAUD.

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M.BUF

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✂

M. le Président propose aux membres du Comité de l'autoriser à effectuer une décision modificative du budget primitif 2014.

En effet, il convient de prendre en compte :

- l'augmentation des chapitres amortissement des investissements
- l'augmentation du chapitre de remboursement du capital (les taux variables des prêts à rembourser du Syndicat impliquent une diminution des intérêts et une augmentation du remboursement du capital en 2014

Après en avoir délibéré, les membres du Comité du Syndicat Mixte, à l'unanimité :

- Acceptent les mouvements de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement des chapitres 68, 022, 27, 28, 16, et 020 du budget 2014.

FONCTIONNEMENT		
Chapitre et compte	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions</i> <i>Compte 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	2 080.00 €	
<i>Chapitre et Compte 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	-2 080.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT		
Chapitre et compte	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</i> <i>Compte 275 – Dépôts et cautionnements versés</i>		- 2 080.00 €
<i>Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations</i> <i>Compte 28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes</i>		2 080.00 €
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</i> <i>Compte 1641 – Emprunts en euros</i>	2 910.00 €	
<i>Chapitre et Compte 020 – Dépenses imprévues (investissement)</i>	- 2 910.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD, MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD,

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER,

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF

**COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014**

✂

Délibération n° D2014-39

✂

Objet :

**07) Nouvelle répartition
du financement et des
projets du contrat de
territoire 2013-2015**

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président informe le Comité qu'une délibération du 10.02.2014 du SMCNA présente les projets que le syndicat souhaite voir subventionnés au cours de la période 2013-2015. Ils concernent l'amélioration du site des Brielles à Treffieux pour un montant total de 2 189 500 00€ :

- Alvéoles 6, 7, 8, 9 (montant 1 208 000.00€)
- Divers travaux d'amélioration (montant 395 500.00€)
- Traitement des lixiviats et/ou des biogazs, divers travaux d'améliorations sur le site (montant 16 000.00€)
- Aire de broyage des déchets verts de site et des souches (montant 60 000€)
- Centre de tri : aménagement et petits équipements (510 000.00€)

Les contrats de territoires des 5 communautés de communes adhérentes au SMCNA subventionneront ces projets à hauteur de 20.3% soit pour un montant de 444 469 00€.

Le Président signale qu'à ce jour le dossier n'a pas été déposé auprès du conseil général de Loire-Atlantique.

Le Président informe également que le projet de modernisation du centre de tri évalué en 2011 à 500 000.00 € HT et inscrit au contrat de territoire ne se fera pas en 2015 compte tenu des délais.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Le Président propose de reporter le montant alloué au centre de tri sur les autres projets prévus. Cela n'entraîne aucune modification pour les montants des communautés de communes inscrits dans leur contrat :

- Travaux alvéoles (montant 1 472 997.00€)

- Divers travaux d'amélioration (montant 144 883 00€)
- Etude et travaux pour l'amélioration du traitement des lixiviats et des biogazs (montant 295 129 00€)
- Aire de broyage des déchets verts de site et des souches (montant 170 000 00€)
- Centre de tri : aménagement et petits équipements, étude de faisabilité (106 490 00€)

**SM CNA : CONTRAT DE TERRITOIRE - ENVELOPPE 2013-2015
(population DGF 2011)**

30,00%

MONTANTS DES DEPENSES SITE DE TREFFIEUX HT	2013	2014	2015	Sous-total 2012-2014
Travaux alvéoles	326 042	496 955	650 000	1 472 997
Divers travaux d'amélioration	34 425	54 636	55 821	144 883
Etude et travaux pour l'amélioration du traitement des lixiviats et des biogazs	30 656	34 473	230 000	295 129
Aire de broyage des déchets verts du site et des souches	0	0	170 000	170 000
Centre de tri : aménagement d'un crible, petits équipements/ étude de faisabilité	21 976	4 514	80 000	106 490
TOTAL INVESTISSEMENT	413 100	590 578	1 185 822	2 189 500
Contrats de Territoire - CG44 30%	123 930	177 174	355 747	656 850
20,30%				
Contrats de Territoire - CG44 20,30%	83 859	119 887	240 722	444 468

	Nombre d'habitants (population DGF 2011)	Ratio	2013	2014	2015	NOUVELLE PROPOSITION CT 2012 -2014
CCRN	14 515	10,43%	8 747	12 505	25 108	46 359
CCRB	15 038	10,81%	9 062	12 955	26 013	48 030
CCEG	54 105	38,88%	32 604	46 611	93 591	172 806
CCLS	23 427	16,83%	14 117	20 182	40 524	74 823
CCPSG	32 077	23,05%	19 330	27 634	55 487	102 450
	139 162	100,00%	83 859	119 887	240 722	444 468

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

1°) approuvent le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental 2013-2015 des quatre projets tels qu'ils sont présentés ;

2°) autorisent le Président à signer tout document se rattachant à ce dossier.

3°) déclarent que l'ensemble des recettes et des dépenses correspondantes sera imputé sur les crédits ouverts au budget primitif 2015 du SM CNA ainsi que sur les suivants.

2



Le Président
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents :

Votants :

**COMITE SYNDICAL
Du 15 décembre 2014**

✂

Délibération n° D2014-40

✂

Objet :

**08) Pénalités marché de
construction des
alvéoles.**

✂

L'an deux mille quatorze

Le quinze décembre deux mille quatorze (15.12.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 5 décembre 2014

Présents : Mmes DANET, JAMIN, et THEVENIAU ; MM. POSSOZ,
HERROUET, RENAUD, GAUDIN, NAUD, BESSON, BEZIER, BORIE,
THAUVIN, GAUTHIER, MAILLARD, PECOT, BROUSSARD, PELE et
FLIPPOT.

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et
CHAILLEUX ; MM. CALO, MAINDRON, OUVRARD, MEIGNEN, GABILLARD,
MANAC'H, BLANDIN et BUF,

M. GABILLARD a respectivement donné pouvoir à M. NAUD.

M. OUVRARD a respectivement donné pouvoir à M. BEZIER.

M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. BUF

Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M.
SEEMAN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, DAUSQUE et M. CARRE.

M. BROUSSARD a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président rappelle au Comité que le SMCNA a appliqué des pénalités de retard en décembre 2013 d'un montant de 94 500.00 € à l'entreprise CHARIER TP titulaire du marché de construction des alvéoles.

Le Trésorier a donc bloqué cette somme. Après négociation avec l'entreprise, un protocole transactionnel doit être signé afin de fixer le montant définitif des pénalités à 55 500.00 €.

Afin que la Trésorière débloque la somme et affecte 39 000.00 € à l'entreprise et 55 500.00€ au SMCNA une délibération doit être votée.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20141215-D2014-40-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

1°) autorisent le Président à signer le protocole transactionnel.

2°) autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant

3°) déclarent que l'ensemble des recettes et des dépenses correspondantes sera imputé sur les crédits ouverts au budget primitif 2014 et 2015 du SM CNA ainsi que sur les suivants.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

N° 2014-01

OBJET : Arrêté portant délégation de signature à la première Vice-présidente

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9
- la délibération du conseil syndical en date du 27 mai 2014, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,
- le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme JAMIN en qualité de première vice-présidente, en date du 27 mai 2014,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de procéder à une délégation de signature du Président au bénéfice du premier vice-président,

ARRETE

Article 1

Il est donné délégation de signature, générale et permanente, à Mme JAMIN, première vice-présidente,

En cas d'absence ou d'impossibilité du Président d'honorer ses attributions, Madame Monique JAMIN, première Vice-présidente, est déléguée, à titre temporaire, dans l'ensemble des domaines relevant des pouvoirs propres du Président. Elle signera l'ensemble des pièces se rapportant à l'exercice de ces missions. La signature de ces pièces par Mme JAMIN devra être précédée de la mention suivante « Monique JAMIN, par délégation du Président ».

La délégation prévue à cet article pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 2

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Fait à NOZAY, le 13 JUIN 2014

Mme Monique JAMIN, soussignée,
Accepte cette délégation,
Le 13 JUIN 2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140613-AR2014-01-AR
Date de télétransmission : 17/06/2014
Date de réception préfecture : 17/06/2014



ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

N° 2014-02

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction à la première Vice-présidente

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9
- la délibération du conseil syndical en date du 27 mai 2014, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,
- le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme JAMIN en qualité de première vice-présidente, en date du 27 mai 2014,

CONSIDERANT

- que l'importance des compétences exercées par le SM CNA rend nécessaire une collaboration active et présente des Vice-présidents et autres membres du bureau,
- la nécessité pour la bonne marche des affaires du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice du premier vice-président,

ARRETE

Article 1

Madame Monique JAMIN, première Vice-présidente, est déléguée à titre permanent, dans les domaines suivants :

- **Nouveau centre d'enfouissement et de traitement**, et plus particulièrement la gestion du projet de construction d'un nouveau centre d'enfouissement sur le territoire actuel du SMCNA.

Article 2

La délégation prévue à l'article 1 pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 3

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Fait à NOZAY, le 13 JUIN 2014

Mme Monique JAMIN, soussignée,
Accepte cette délégation,
Le

16 JUIN 2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140613-AR2014-02-AR
Date de télétransmission : 17/06/2014
Date de réception préfecture : 17/06/2014



ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

AR2014-03

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction au deuxième Vice-président.

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9
- la délibération du conseil syndical en date du 27 mai 2014, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,
- le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. GABILLARD en qualité de deuxième vice-président, en date du 27 mai 2014,

CONSIDERANT

- que l'importance des compétences exercées par le SM CNA rend nécessaire une collaboration active et présente des Vice-présidents et autres membres du bureau,
- la nécessité pour la bonne marche des affaires du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice du premier vice-président,

ARRETE

Article 1

Monsieur Claude GABILLARD, deuxième vice-président, est délégué à titre permanent, dans les domaines suivants :

- **Centre de tri des Brioules**, et plus particulièrement la gestion de la chaîne actuelle et gestion du projet de construction d'une nouvelle chaîne de tri.

Article 2

La délégation prévue à l'article 1 pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 3

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Fait à NOZAY, le ...13 JUILLET 2014

M. Claude GABILLARD, soussigné,

Accepte cette délégation,

Le 16 JUILLET 2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD





ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

AR2014-04

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction au troisième Vice-président.

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9
- la délibération du conseil syndical en date du 27 mai 2014, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,
- le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. THAUVIN en qualité de troisième vice-président, en date du 27 mai 2014,

CONSIDERANT

- que l'importance des compétences exercées par le SM CNA rend nécessaire une collaboration active et présente des Vice-présidents et autres membres du bureau,
- la nécessité pour la bonne marche des affaires du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice du premier vice-président,

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Louis THAUVIN, troisième vice-président, est délégué à titre permanent, dans les domaines suivants :

- **ISDND du site des Brioules**, et plus particulièrement la gestion des lixiviats, gestion de la valorisation des biogaz et construction des futures alvéoles.

Article 2

La délégation prévue à l'article 1 pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 3

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Fait à NOZAY, le ... 13 JUIN 2014

M. Jean-Louis THAUVIN, soussigné,
Accepte cette délégation,

Le

26/06/2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD





ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

AR2014-05

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction au quatrième Vice-président.

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9
- la délibération du conseil syndical en date du 27 mai 2014, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,
- le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. BUF en qualité de quatrième vice-président, en date du 27 mai 2014,

CONSIDERANT

- que l'importance des compétences exercées par le SM CNA rend nécessaire une collaboration active et présente des Vice-présidents et autres membres du bureau,
- la nécessité pour la bonne marche des affaires du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice du premier vice-président,

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Michel BUF, quatrième vice-président, est délégué à titre permanent, dans les domaines suivants :

- **Filières de valorisation**, et plus particulièrement l'optimisation et le développement des filières actuelles organisées en déchèteries, déchets verts, recyclerie, coordination du plan de prévention des déchets, animation et communication.

Article 2

La délégation prévue à l'article 1 pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 3

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Fait à NOZAY, le ...13 JUILLET 2014

M. Jean-Michel BUF, soussigné,
Accepte cette délégation,
Le

16 JUIN 2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140613-AR2014-05-AR
Date de télétransmission : 25/06/2014
Date de réception préfecture : 25/06/2014



ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

AR2014-06

OBJET : Arrêté portant délégation de signature du Président à la Directrice Générale des Services

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- L'article L.5211-9 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une bonne organisation des services et du bon fonctionnement du SMCNA, il convient de donner délégation de signature à la directrice générale des services,

ARRETE

Article 1

Il est donné délégation à Madame la directrice générale des services pour la signature des devis et des bons de commande relatifs à des prestations d'un montant inférieur à 3 000,00 € HT.

Article 2

La délégation prévue à l'article 1 pourra faire l'objet de modifications ultérieures à l'initiative du Président.

Article 3

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor, receveur du SMCNA.

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

Fait à NOZAY, le 13 Juin 2014

Mme Nathalie NOEL, soussignée,
Accepte cette délégation,

Le 19/06/2014

Le Président,

Jean-Paul NAUD





ARRETE DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

N° 2014-07

OBJET : Arrêt des moteurs de la cogénération – Retour du brulage des biogaz par la torchère

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

VU,

- La délégation de service public notifié le 14/11/2011 entre le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et la société ECONERPHILE - BIOGAZ INVEST TREFFIEUX.

CONSIDERANT,

- La persistance des désagréments olfactifs et la recrudescence des plaintes des riverains de l'ISDND de Treffieux suite aux travaux réalisés sur le réseau de dégazage
- L'urgente nécessité de supprimer ces odeurs

ARRETE

Article 1

- Les moteurs de l'installation de cogénération sont arrêtés
- L'ensemble des biogaz captés est brulé par la torchère.
- La remise en service de l'unité de cogénération n'interviendra qu'à compter de la réalisation de l'ensemble des travaux complémentaires préconisés par l'expert et après constat contradictoire des deux parties.

Article 2

Mme la Directrice du SMCNA est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ainsi qu'à Monsieur l'Inspecteur des Installations classées de la DREAL.

Fait à NOZAY, le

Le Président,

Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140728-AR2014-07-AR
Date de télétransmission : 28/07/2014
Date de réception préfecture : 28/07/2014



DECISION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE

N° 2014-01

OBJET : Ligne de trésorerie de 500.000 € à la C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE

Le Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Comité Syndical accordée au président par délibération en date du 23 juin 2014

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, M. le Président décide de contracter auprès de la C.R.C.A.M. Atlantique Vendée, une Ouverture de Crédit d'un montant de **500.000 €** destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

1. Le Président décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant	500 000 €
Taux	EURIBOR UN MOIS moyenné + 1,50 %
Commission d'engagement	0,25% l'an à la mise en place
Frais de dossier	500 € à la mise en place
Paiement des intérêts	à la fin de chaque trimestre civil
Durée	12 mois

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du syndicat.

2. Prend l'engagement :
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire.
2. Prend l'engagement pendant toute la durée de l'Ouverture de Crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
4. DECIDE de signer la Convention de Prêt de 500.000 euros avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel ATLANTIQUE VENDEE et accepte toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.
5. La Directrice et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
6. Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Comité Syndical.

Fait à NOZAY, le ... 07-AOÛT-2014

Le Président

Jean-Paul NAUD



Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140807-DEC2014-01-AR
Date de télétransmission : 07/08/2014
Date de réception préfecture : 07/08/2014